



Mes droits quand je suis soigné En Facile à lire et à comprendre

- Quand je suis soigné,
j'ai des droits en santé.
- Les droits en santé
sont des règles
qui protègent les personnes soignées.
- Les professionnels de santé
doivent respecter mes droits.



-
- Un professionnel de santé
est une personne qui me soigne.
 - Par exemple :
 - mon médecin
 - mon infirmier
 - mon aide-soignant
 - mon kinésithérapeute



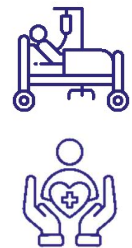
J'ai le droit d'avoir moins mal

- Quand j'ai mal,
les professionnels de santé qui me soignent
m'aident à avoir moins mal.



J'ai le droit d'avoir des soins pour la fin de vie

- Si je suis très malade,
je peux avoir des soins pour me sentir mieux.
- Ces soins sont proposés
quand ma maladie ne peut plus guérir.



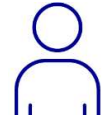
J'ai droit au secret médical

- Tout ce que je dis
aux professionnels de santé
est confidentiel.
- Une information est confidentielle
quand on ne peut pas le dire
à tout le monde.
- Le professionnel de santé peut dire ces informations
à d'autres professionnels de santé
qui participent à mes soins.



J'ai droit au respect de mon intimité

- Ma vie privée doit être respectée.
- Mon intimité doit être protégée quand je me fais soigner.
- L'intimité, c'est ce qui ne concerne que moi.



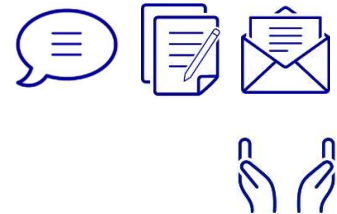
J'ai le droit d'être soigné comme tout le monde

- Je reçois les mêmes soins et le même respect que les autres.



J'ai le droit de faire une réclamation

- Si je ne suis pas content des soins, je peux le dire.
- Je peux demander de l'aide.



J'ai le droit de comprendre mes soins

- Le professionnel de santé m'informe sur mes soins.
- Les informations doivent être claires et complètes.
- Le professionnel de santé vérifie que j'ai compris.
- Je peux poser des questions.



J'ai le droit de connaître le prix des soins

- On me dit le prix de mes soins avant de les faire.



J'ai le droit de voir mon dossier médical

- Tous mes soins sont écrits dans mon dossier médical.
- Je peux regarder toutes les informations que le professionnel de santé a écrites sur moi.
- Je peux demander une copie des documents.



J'ai le droit de dire oui ou non aux soins

- Le professionnel de santé doit demander mon consentement.
- Pour tous mes soins et mes traitements.
- Le consentement c'est être d'accord.
- J'ai le droit :
 - d'accepter les soins
 - ou
 - de refuser les soins
- Si je refuse, mon professionnel de santé m'explique les risques.
- Il m'aide à ne pas souffrir.



J'ai le droit de choisir mon professionnel de santé ou mon établissement

- Je peux choisir le professionnel de santé ou l'hôpital où je veux me soigner.
- Je peux changer si je veux.

